

Au fait, la vie en société nous a apporté de grands avantages. Elle a permis aux savants de faire des recherches sur la possibilité de soulager les travailleurs, grâce à la machine, afin de permettre à la population de produire davantage, d'utiliser davantage les richesses pour les transformer, pour améliorer le sort de chacun et non pas seulement celui de trois personnes sur cinq, comme le dit le rapport du comité du Sénat sur la pauvreté, mais de cinq personnes sur cinq. Nous ne sommes donc pas dans une société véritablement juste, si deux Canadiens sur cinq ne peuvent pas avoir la garantie d'un minimum vital.

• (1540)

On a réellement accompli quelque chose, dans cette association de personnes, sur le plan économique. On a réussi à développer notre système de production d'une façon extraordinaire, et ce dans tous les domaines. Dans les secteurs agricoles et industriels, nous avons accompli des choses qui auraient été impensables il y a 20 ans. Statistique Canada nous donne des relevés justes. Quant à moi, je m'y fie. Dans une lettre circulaire envoyée par la Banque Canadienne-Impériale de Commerce au mois de septembre 1971, on trouve des chiffres qui parlent par eux-mêmes.

Un tableau représente la production nationale brute pour l'année 1961 et les années subséquentes, jusqu'à 1970. Et en examinant ce tableau, nous pouvons constater qu'en 1961, la production nationale brute du Canada était de l'ordre de 39 milliards, soit \$2,143 par travailleur.

Grâce à tous ces moyens dont j'ai parlé il y a un instant, monsieur l'Orateur, nous avons accru notre possibilité de production et de transformation, si bien qu'en 1970, la production nationale brute a été de l'ordre de 84 milliards, ce qui signifie que la capacité de production destinée à procurer des avantages à tous les Canadiens a plus que doublé en 10 ans.

Mais malheureusement, durant cette même période, l'écart entre la production nationale brute et le revenu national s'est élargi d'année en année, si bien qu'en 1961, le revenu total des Canadiens était de l'ordre de 29 milliards de dollars. Il existait donc, en 1961, un écart d'à peu près de 10 milliards de dollars entre le revenu national des Canadiens—c'est-à-dire leur pouvoir d'achat—et la production faite par eux et destinée à satisfaire à leurs besoins.

L'écart, comme je l'ai dit il y a un instant, s'est accru d'année en année, si bien qu'en 1970, le revenu total des Canadiens était de l'ordre de 66 milliards de dollars, comparativement à une production de 84 milliards.

Les statistiques de 1971, selon mes renseignements, seront encore plus révélatrices. La production nationale brute, pour 1971, sera de l'ordre de 95 milliards de dollars, alors qu'environ 200,000 travailleurs de moins y auront contribué, ce qui signifie que malgré qu'il existe plus de chômage, nous avons réussi quand même à augmenter ce volume de production.

Selon ceux qui s'y connaissent, la production nationale brute de 1972 sera encore plus considérable, ce qui veut dire qu'il est possible au Canada, d'accroître les divers avantages au chapitre de la sécurité sociale sans chambarder l'économie. Pourquoi? Parce que, à mon sens, il serait sûrement dangereux de distribuer un pouvoir d'achat supérieur à la production nationale brute. A ce moment-là, le gouvernement rendrait un très mauvais service à la société.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Mais, d'autre part, il incombe au gérant de la société dont je viens de parler de tenir une comptabilité, afin de maintenir un équilibre aussi stable que possible entre la production et le pouvoir d'achat, de façon à permettre à tous les sociétaires, à tous les Canadiens, de jouir d'un revenu, d'un pouvoir d'achat aussi équitable que possible, de satisfaire à leurs besoins et d'accepter davantage la vie en société.

Je disais, monsieur l'Orateur, il y a un instant, que la famille est la cellule la plus importante de notre vie. J'ai en main une photographie que j'ai reçue, ces jours derniers, d'un couple de Saint-Anselme, municipalité qui fait partie de ma circonscription. Ce couple âgé, qui n'a pas suffisamment de revenus, m'exposait ses problèmes financiers. Ces gens me disaient avoir 18 enfants, et ils m'ont fait parvenir une photographie. Ce couple, qui a donné au Canada une si belle fortune, un capital humain inestimable, devrait bénéficier davantage de la société, afin que l'on encourage non pas ceux qui ont fini d'élever leur famille, mais leurs descendants à faire leur devoir dans la société et de participer au développement normal du Canada pour assurer un meilleur niveau de vie, équilibré à nos possibilités matérielles et physiques.

Monsieur l'Orateur, le bill C-170 apporte certainement quelque chose de nouveau par rapport à l'ancienne loi. D'abord, il est à noter, dans ce projet de loi, que le revenu familial garanti comprendrait les revenus réunis du père et de la mère, ce qui signifie que si les deux conjoints travaillent, pour apporter le pain quotidien, et que leurs revenus excèdent les prévisions du projet de loi, automatiquement, ils doivent se priver des allocations, ou bien l'un des deux conjoints doit rester à la maison. Je pense qu'il y aurait là quelque chose à corriger.

Les prestations seront payées à même le Fonds du revenu consolidé pour tout enfant âgé de 0 à 18 ans, à la charge d'un citoyen résidant au Canada. Mais si une province fait des versements aux jeunes de 16 à 18 ans, comme le Québec le fait actuellement, aucune prestation ne sera versée, de 16 à 18 ans, par le gouvernement du Canada, si ce dernier accorde des abattements d'impôt à ce sujet à cette province.

J'ai lu et relu avec beaucoup d'attention la lettre du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) au premier ministre de la province de Québec, laquelle devait, je pense, être semblable à celle adressée à tous les premiers ministres des autres provinces. J'ai constaté que cette longue lettre contenait certainement des propositions très valables. En lisant le projet de loi, je m'interroge sur le fait que le gouvernement de la province de Québec, qui se battait depuis de nombreuses années pour que la juridiction, dans le domaine de la famille, des allocations familiales, soit confiée exclusivement aux provinces, est disposé à accepter entièrement le projet tel qu'il est rédigé, ou si le gouvernement demandera qu'on le modifie.

• (1550)

A tout événement, monsieur l'Orateur, je voudrais tenter d'établir les barèmes qui serviront à déterminer le droit aux allocations familiales, afin qu'on se rende bien compte qu'on ne s'est pas basé sur un niveau assez élevé de revenu dans le rapport du comité sénatorial sur la pauvreté. A mon sens, il faudrait viser plus haut pour atteindre de meilleurs résultats. Selon ce rapport, il faut additionner le revenu de base admissible, soit \$4,500, au montant de \$500 par enfant, en plus du premier, aux fins du calcul.